

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

-----

COMMUNE DE POMPERTUZAT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Convocation : 08/07/2016

Séance 18/07/2016

Affichage : 08/07/2016

Délibération n° 58

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

L'an deux mil seize et le dix-huit juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

**Etaient présents :**

Û	AUBERT Sophie	Û	JOIGNEAUX Christine	Abs	NARDONE Norbert
Û	COSTES Guillaume	Û	LABORIE Michelle	Abs	PAILLOUX Olivier
Û	DELAHAY Bernard	Û	LAMARQUE Maud	Abs	PAULY Sandrine
Û	DEODATO J-Paul	Û	LEGOURD Michel	Û	POCO Marie
Û	GLIZIERES Alain	Û	MARES Marcel	Abs	ROUQUETTE Magali
Û	HANCART Jean-Pierre	Abs	MERCIER M-Christine	Abs	ZAFFARANO J-Luc

**Ont donné procuration :** MERCIER M-Christine à GLIZIERES Alain, NARDONE Norbert à HANCART J-Pierre, PAULY Sandrine à AUBERT Sophie et ZAFFARANO J-Luc à GALVANI C.

Monsieur DEODATO J-Paul a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AE– N° 92 et 93 – 1 RUE VALETTE**

POUR : 17                      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 1 rue Valette - cadastré section AE – n° 92 et 93 – Apt 409 C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

**OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AE– N° 92 et 93 – 1 RUE VALETTE**

POUR : 17                      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 1 rue Valette - cadastré section AE – n° 92 et 93 – Apt 901 H.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

**OBJET : AVENANT PARENTHESE - ANNEE 2016 - AVENANT N° 08**

POUR : 17                      CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Dans le cadre de nos accords passés avec l'association Parenthèse, prestataire intervenant au sein du groupe scolaire pour les actions d'ALAE, Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer un avenant à la convention pour l'année 2016.

Il est à noter que le montant mensuel de la subvention versée à PARENTHESE est de

du sein du groupe scolaire pour les actions d'AREL, Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer un avenant à la convention pour l'année 2016.

Il est à noter que le montant mensuel de la subvention versée à PARENTHÈSE est de 8 583,92 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de renouveler la convention pour l'année 2016 avec l'Association Parenthèse,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 08.

**OBJET : SDEHG – REMPLACEMENT DE LA LANterne N° 165**

---

POUR : 17

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**REF. : 4 BS 752**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le remplacement de la lanterne n° 165, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- fourniture et pose d'une lanterne de type routier 70W SHP, corps en aluminium, IP66, vasque plate en verre trempé et ballast électronique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA [récupérée par le SDEHG]	119 €		
Part SDEHG	442 €		
Part restant à la charge de la Commune [ESTIMATION]	197 €		
		TOTAL	758 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- décide d'autofinancer la part restant à la charge de la Commune.

**OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE MADAME LE MAIRE**

---

POUR : 16

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Concernant le projet INTERMARCHÉ, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la CNAC [Commission Nationale d'Aménagement Commercial] s'est tenue le 06 juillet 2016 à PARIS et qu'elle a dû s'y rendre pour défendre la position de la Commune.

Compte tenu des délais très courts de convocation, Madame le Maire a fait l'avance des frais de déplacement qui s'élèvent à la somme de 476,76 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal :

- accepte que les frais de déplacement avancés par Madame le Maire lui soient remboursés à hauteur de 476,76 €.

**OBJET : CHARGES D'UTILISATION DU GYMNASSE DU COLLEGE D'AYGUESVIVES 2015**

---

POUR : 17

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec la Commune d'AYGUESVIVES pour participer aux frais de fonctionnement du gymnase du Collège d'AYGUESVIVES dont l'entretien est assuré par les services techniques de la Commune d'AYGUESVIVES.

En 2015, deux collégiens Pompertuziens ont été scolarisés et les frais demandés par la Commune d'AYGUESVIVES représentent la somme de 51,01 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de convention qui fixe les règles de mise à disposition et d'utilisation du gymnase du Collège Jean-Paul LAURENS,
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Commune d'AYGUESVIVES.

- accepte les termes de convention qui fixe les règles de mise à disposition et d'animation du gymnase du Collège Jean-Paul LAURENS,
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Commune d'AYGUESVIVES.

**OBJET : 7<sup>ème</sup> MODIFICATION DU POS - APPROBATION**

---

POUR : 17

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 et L 153-47 ;

**Vu** le projet mis à disposition du public du 11 juin 2016 au 11 juillet 2016 ;

**Vu** l'absence de remarques formulées par le public ;

**Considérant** que le projet est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de POMPERTUZAT et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

**OBJET : DEBET DE MONSIEUR NOUDJINGAR**

---

POUR : 17

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Jugement n° 2015-0002 ;

**Considérant** que Monsieur Pascal NOUDJINGAR, Trésorier de la Commune de POMPERTUZAT a procédé au paiement du solde du marché de travaux APPIA MIDI-PYRENEES ;

**Considérant** que la liquidation de la dépense a été entachée d'une erreur, portant sur le taux d'actualisation ;

**Vu** la demande de remise gracieuse de Monsieur Pascal NOUDJINGAR ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- refuse d'accepter la remise gracieuse du débet de Monsieur Pascal NOUDJINGAR considérant que la somme de 2 379,38 € T.T.T a été débitée des comptes de la Commune de POMPERTUZAT à tort.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le.....  
Publication du .....  
Affichage du .....

**Le  
Maire,**

**C.  
GALVANI**

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	<b>POMPERTUZAT</b>
SEANCE DU 18 JUILLET 2016	
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
ü	AUBERT	Sophie	4 rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	
ü	COSTES	Guillaume	19 rue Jane Dieulafoy 31450 POMPERTUZAT	
ü	DELAHAY	Bernard	8 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	
ü	DEODATO	J-Paul	5 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
ü	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
ü	GLIZIERES	Alain	2 impasse Les Jardins du Canal 31450 POMPERTUZAT	
ü	HANCART	J-Pierre	16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
ü	JOIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
ü	LABORIE	Michelle	1 rue Valette – Bat E – Appt 602 31450 POMPERTUZAT	
ü	LAMARQUE	Maud	5 impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
ü	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
ü	MARES	Marcel	1 rue Valette – Bat K – Appt 1211 31450 POMPERTUZAT	
Abs	MERCIER M	M-Christine	26 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	Procuration à GLIZIERES A.
Abs	NARDONE	Norbert	14 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	Procuration à HANCART J-P.
Abs	PAILLOUX	Olivier	18 bis rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	-----
Abs	PAULY	Sandrine	2 A Impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	Procuration à AUBERT S.
ü	POCO	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	
Abs	ROUQUETTE	Magali	4 impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	-----
Abs	SAFFARANO	J-Luc	2 lotissement le Cammas 31450 POMPERTUZAT	Procuration à GALVANI C.